

**Nombre
de conseillers :**
En exercice : 14
Présents : 07
Votants : 13
Absents : 07
Exclus : 00

Envoyé en préfecture le 24/02/2022

Reçu en préfecture le 24/02/2022

Affiché le

ID : 060-218004473-20220218-DE2022365-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

De la commune NEUVILLE-BOSC

Séance Ordinaire du 18 février 2022

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 08 février 2022 s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Annie LEROY, Maire.

Etaient présents : Mesdames LEJEUNE, LEROY, MEYER et Messieurs CATTELOIN, COULETEL, FLEURY, GOMES.

Etaient absents excusés : Madame DECAMP donne pouvoir à Madame LEROY,
Madame LESCA donne pouvoir à Monsieur CATTELOIN,
Monsieur DUPUY donne pouvoir à Madame LEROY,
Madame OUGHLIS-HENRY donne pouvoir à Monsieur CATTELOIN
Monsieur SAINT-POL donne pouvoir à Madame LEJEUNE
Monsieur DUJARDIN donne pouvoir à Madame LEJEUNE
Monsieur RAYNAUD.

Secrétaire de séance : Madame Juliette LEJEUNE

Assistait également au Conseil Municipal : Madame Sabine HERBELIN, secrétaire de mairie

Délibération N°= DE2022365 du 18 février 2022 : SYNDICAT D'ENERGIE DE L'OISE (SE60) – Adhésion EPCI

Madame le Maire expose que la Communauté d'Agglomération Creil Sud Oise, par délibération en date du 24 juin 2021, a sollicité son adhésion afin de transférer au syndicat la compétence optionnelle :

- Maîtrise de la Demande en Energie et Energies Renouvelables (hors travaux)

Lors de son assemblée du 23 novembre 2021, le Comité Syndical du SE60 a approuvé l'adhésion de la Communauté d'Agglomération Creil Sud Oise.

Conformément aux dispositions visées à l'article L 5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président du SE60 a notifié la décision du Syndicat à l'ensemble de ses adhérents pour délibérer sur cette adhésion.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité **APPROUVE** l'adhésion de la Communauté d'Agglomération Creil Sud Oise au SE60.

Pour copie certifiée conforme au registre des délibérations,

Le 18 février 2022

Annie LEROY
Le Maire



Acte rendu exécutoire
Après publication ou notification
Et transmise en Préfecture le 23 février 2022